

DELIBERATION N° 2021-11-09/02 DU 09 NOVEMBRE 2021 RELATIVE À L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU le Code de la commande publique
- VU les statuts du Syndicat mixte,
- VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU la délibération du Département du Val-de-Marne (CD94) n° 2021-4-1.4.4/1 du 5 août 2021 désignant les membres du CD94 au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU l'arrêté de la Région Ile-de-France n°2021-210 du 16 septembre 2021 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 21-087 du 14 septembre 2021 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU le procès-verbal d'élection des membres de la commission d'appel d'offres en date du 09 novembre 2021
- VU le rapport présenté par Mme Françoise LECOUFLE, Présidente du Smer La Tégéval

DELIBERE

Article unique: La commission d'appel d'offres est constituée du Président, des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants suivants :

Président : M. Vincent BEDU - AEV	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} Françoise LECOUFLE – CD94	M. Jean-Luc DUMESNIL - RIF
Mme Marie-Carole CIUNTU - RIF	M. Patrick FARCY – CD94
Mme Sylvie CARILLON - RIF	Mme Jessie CLAUDE - RIF
M. Jean-Pierre BARNAUD – CD94	M. Bruno HELIN – CD94

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE

SMER la Tégéval
à l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc / 93500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 64
Télécopie : 01 83 82 83 85
www.lategeval.fr / contact@lategeval.fr



Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption : à l'unanimité

